



**Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux Droits de l'Homme au Burundi :**

**« Le vieux démon de la découverte des corps sans vie nous menace toujours... »**

**Période du mois de février 2019**

**Plan du présent rapport.**

- **INTRODUCTION.**
- **ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.**
- **ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES.**
- **ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE.**
- **AUTRES VIOLATIONS.**
- **AUTRES EVENEMENTS IMPORTANTS**
- **CONCLUSION.**
- **RECOMMANDATIONS.**

- **INTRODUCTION.**

La crise politico sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue à alimenter les violations des droits de l'homme et le peuple burundais qui aspire à un état de droit en paie le prix.

En effet, le forcing de Pierre NKURUNZIZA à un mandat illégal continue à plonger le pays dans un cycle infernal de violences. Depuis, de nombreux cas de violations de droits de l'homme ont été commises et continuent d'être perpétrés par un régime qui ne se soucie guère des malheurs de sa population.

La Commission internationale d'enquête sur le Burundi, dont le mandat a été renouvelé par une résolution adoptée, vendredi 28 septembre 2018, par les États membres du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, a fait le même constat : la persistance en 2017 et en 2018 des principales violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015, à savoir des exécutions sommaires, des disparitions, y compris forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des tortures et des mauvais traitements, et des violences sexuelles.

Les victimes de ces violations continuent d'être menacés, ce sont en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil national pour la défense de la démocratie-Forces pour la défense de la démocratie – CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier des partisans d'Agathon RWASA et du Mouvement pour la solidarité et la démocratie) ; sympathisants de groupes armés d'opposition ; les Burundais tentant de fuir le pays et de ce fait sont suspectés de rejoindre ces groupes ; les journalistes et membres d'organisations de la société civile sont également dans la ligne de mire du pouvoir.

Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service de Renseignement associés aux imbonekure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD- FDD, sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme.

L'impunité est devenue un mode de gouvernance ce qui semble mettre à l'abri ceux qui commettent ces violations, mais ceux qui pensent ainsi ne doivent pas plutôt dormir sur leurs deux oreilles du fait que les instances judiciaires internationales comme la Cour Pénale Internationale et les autres mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme se penchent déjà sur le cas du Burundi et a déjà commencé de faire des enquêtes sur des crimes et violations des droits de l'homme qui se commettent depuis avril 2015 au Burundi.

ACAT s'est engagée à contribuer à la dénonciation de ces violations graves des droits de l'homme et à œuvrer au respect des droits des victimes ou des familles des victimes en exerçant leurs droits à porter plainte et à un procès équitable.

Le deuxième rapport de la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi publié en septembre 2018 a fait le même constat. Le gouvernement tente de dissimuler les cadavres, une nouvelle stratégie de cacher les graves violations perpétrées.

Malgré cela, les cas d'assassinats et de disparitions continuent d'être enregistrés car ils n'ont jamais cessé malgré l'appel incessant des Organisations de défense des droits de l'homme.

Malheureusement, dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont encore retrouvés dans différents endroits du pays comme : les rivières, les buissons ou dans des lieux non éloignés des habitations.

En plus, les cadavres trouvés sont vite enterrés par l'administration sans avoir été identifiés. Mais dans tout cela, s'il y avait une volonté de poursuivre les présumés auteurs, toutes les démarches seraient prises pour y arriver.

La sortie de la crise politico sécuritaire du Burundi par voie des négociations n'est pas pour aujourd'hui ou pour demain. Cela se traduit par les derniers pourparlers organisés au mois d'octobre 2018 en Tanzanie entre le gouvernement en place à Bujumbura et les membres de l'opposition qui se sont soldés par un échec. Le gouvernement n'a pas été représenté, ses membres ont préféré faire la chaise vide dans ces négociations.

Ainsi, pour la période couverte par le présent rapport, **vingt-six (26) cas** d'assassinats et de disparitions **forcées** , **quarante (40) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales, ainsi que **dix-sept (17) cas** d'atteintes à l'intégrité physique dont **un(1) cas** de viol, ont pu être répertoriés.

- **CAS D'ASSASSINATS ET DISPARITIONS FORCEES.**

Les phénomènes d'assassinats et des disparitions forcées deviennent de plus en plus récurrents au Burundi et se sont accrues surtout au lendemain des grands rendez-vous comme le processus électoral, actuellement à l'approche des élections de 2020, la situation politico-sécuritaire est de nouveau tendue. Ainsi pour cette période du mois de février 2019, l'Acat-Burundi a pu répertorier **vingt-cinq (25) cas** d'assassinats et **un(1) cas** de disparition forcée.

1. En date du 02 février 2019, un corps sans vie d'une femme non identifiée a été retrouvé dans la rivière RUVUBU à côté de la colline et commune de SHOMBO de la province KARUZI. Le corps de la victime présentait des blessures. L'administrateur de

la commune SHOMBO ainsi que les habitants de la localité pensent que la victime aurait été tuée ailleurs puis jetée dans la rivière RUVUBU.

2. En date du 4 février 2019, Espérance MANIRAMPA âgée de 50 ans a été tuée à l'aide d'un gourdin par son fils Daniel ISIRABAHENDA, cet assassinat serait lié à la sorcellerie. Ce crime a été commis dans le secteur de RUGEREGERE, commune RUGOMBO en province de CIBITOKÉ.
3. En date du 05 février 2019, un policier a tiré sur un conducteur de taxi vélo, NDAYISHIMIYE Jonas, natif de la colline RUBAMVYI, commune et province Gitega et il est mort sur le champ. L'incident s'est produit sur l'avenue MUYINGA, au quartier ROHERO 2 tout près de la zone ROHERO, commune MUKAZA, en mairie de Bujumbura. La victime aurait été assassinée pour avoir résisté contre ce policier qui voulait lui prendre son vélo. Le policier a été conduit au cachot de la zone ROHERO et le corps de la victime a été mené à la morgue.
4. En date du 08 février 2019, à 21 heures, en commune de NYARUSANGE, province de Gitega, un élève de la 1ère classe au lycée communal de NYARUSANGE, situé sur la colline de MUYANGE, NDAYISABA Charles, âgé de 27 ans a été tué par balles par des malfaiteurs inconnus armés de fusil lors d'une attaque d'une antenne de la compagnie de télécommunication Lumitel. Ce jeune garçon était aussi veilleur de cette antenne de la compagnie lumitel située sur cette même colline de MUYANGE. Ces malfaiteurs ont ensuite brûlé le groupe électrogène qui alimente l'antenne avant de se volatiliser dans la nature. La police a indiqué que les enquêtes sont en cours.
5. En date du 09 février 2019, en commune de GASORWE, province MUYINGA, un homme de la colline KAGUHU a été battu à mort par 2 de ses voisins. Des habitants de cette localité indiquent que la victime a été tuée pour une affaire de 9 000 fbu. Ces 2 présumés auteurs du meurtre sont détenus au cachot de la commune de GASORWE
6. En date du 10 février 2019, un employé de l'Organisation Mondiale de l'immigration (OIM), de nationalité sud-Soudanaise, du nom de Sworo Patrick Samuel, âgé de 35 ans a été retrouvé mort dans sa chambre à coucher dans le quartier KINANIRA 3 de la commune MUHA en mairie de Bujumbura. Les enquêtes sont en cours pour déterminer les circonstances et les présumés auteurs de ce meurtre, selon la police.
7. En date du 10 février 2019, au quartier CARAMA commune NTAHANGWA, en mairie de Bujumbura, une tête d'un homme non encore identifiée a été découverte au niveau de la station de comptage d'eau en cours de construction. Les sources locales indiquent que des chaussures et des bottines des forces de sécurité ont été retrouvés sur les lieux. La police dit avoir entamé les enquêtes.

8. En date du 13 février 2019, un corps d'un homme non identifié a été vu par des passants qui se rendaient à la commune de MURWI, province de CIBITOKÉ. Les forces de l'ordre ont été alertées. Un de ces passants fait savoir que cet homme était ligoté et attaché sur un arbre. Il pense que ces assassins l'ont amené à cet endroit après qu'ils l'aient tué ailleurs. Le chef de zone a ordonné que la dépouille soit enterrée pour qu'elle ne contamine pas la population. Des habitants de cette localité ont demandé des enquêtes pour identifier la victime
9. En date du 17 février 2019, Un corps sans vie poignardée de Claver NTAKARUTIMANA âgé de 34 ans, a été retrouvé sur la colline BURENZA, commune KIGANDA, province MURAMVYA. La police à MURAMVYA a arrêté la mère de la victime, Monique SINZOBAKWIRA, qui serait la présumée auteure. Elle avait pris fuite après l'assassinat de M. NTAKARUTIMANA.
10. En date du 17 février 2019, un corps sans vie de Matilde NIBARUTA, résidant sur la colline NYAGISOZI, commune KIGANDA, province MURAMVYA a été retrouvé sur cette colline de NYAGISOZI. La police dit avoir commencé les enquêtes et annonce qu'un suspect du nom de Magnus NZOKIRA a été arrêté.
11. En date du 17 février 2019, un corps sans vie d'un petit garçon de trois (3ans) a été découvert sur la colline BUHANGURA, commune MBUYE, province MURAMVYA. D'après les informations en provenance de cette localité la mère de la victime, Xavière TWAGIRAYEZU, avait signalé la disparition de son enfant la veille de la découverte de son corps. La police de MBUYE a annoncé l'arrestation du père de la victime, Olivier TWAGIRAMUNGU, qui serait l'auteur présumé du kidnapping et de l'assassinat pour avoir refusé de reconnaître la paternité de l'enfant.
12. En date du 18 février 2019, Remegie NDIHOKUBWAYO, étudiant à l'université de NGOZI à la faculté de comptabilité, natif de la commune TANGARA de la province de NGOZI, et qui résidait au quartier RUBUYE de la ville de NGOZI a disparu après qu'il réponde à un appel téléphonique de son ami qui lui demandait de le rejoindre dans un bistro connu sous le nom d'Eden dans la même ville de NGOZI. Depuis lors, personne ne l'a revu et son téléphone est éteint. Ses voisins parlent d'une disparition à caractère politique du fait que la victime est un membre du tout nouveau parti congrès national pour la liberté fondé par l'ancien leader du FNL, le député agathon RWASA .Sa famille dit avoir cherché dans tous les cachots de NGOZI sans succès et craint qu'il ne soit déjà exécuté

13. En date du 18 février 2019 Marc NYAMIZI âgé de 80 ans a été assassiné à la machette dans la commune GISURU, colline NTENDE dans la province de RUYIGI, l'auteur de la tuerie aurait passé un coup de fil vers 20h avant de venir commettre le forfait chez la victime. Le suspect n'est pas encore arrêté et les mobiles de l'assassinat ne sont pas encore connus.
14. En date du 22 février 2019, deux (2) corps sans vie et ligotés présentant des blessures ont été retrouvés par des passants dans un champ de coton au bord de la rivière RUSIZI à la frontière avec la République démocratique du Congo, dans la localité de RUKANA en commune de RUGOMBO, de la province de CIBITOKÉ. Les habitants ont signalé cette découverte macabre aux militaires qui sont venus. Les habitants s'inquiètent et demandent aux services habilités de faire des enquêtes pour découvrir les circonstances de leur mort.
15. En date du 23 février 2019, Cinq (5) corps sans vie ont été découverts flottants sur le lac RWERU du côté de la Colline GATETE en commune de BUSONI province de KIRUNDO, et un cinquième corps a été vu vers la colline NYAGISOZI de la même commune. Selon les habitants de ces collines frontalières avec ce RWERU, en novembre de l'année 2018, deux corps sans vie ont été repêchés dans cette même localité. Signalons que des cas de tuerie sont signalés dans la province de KIRUNDO et aucune enquête n'est menée par les services habilités.
16. En date du 23 février 2019, Noé BUREGEYA, une sentinelle à l'ISABU BUKEMBA a été attaquée au couteau, il a reçu des coups au niveau de la tête et des parties génitales. Ses bourreaux l'ont laissé agonisant au cimetière de RUBIRIZI puis il a été évacué à l'hôpital de GIHOFI où il a succombé à ses blessures, trois suspects ont été appréhendés.
17. En date du 28 février 2019, Six (6) corps sans vie ont été retrouvés dans la forêt de la KIBIRA dans la localité de KAZIRAMIHUNDA en commune MABAYI de la province de CIBITOKÉ. Selon les informations fournies par la population de cette contrée, les auteurs de ces assassinats sont des militaires et IMBONERAKURE qui ont dépouillé d'abord de l'or que ces victimes venaient d'obtenir après creusement dans les mines d'or avant de les abattre froidement. Les des victimes ont refusés qu'elles soient enterrées avant que les auteurs ne soient arrêtés et punis conformément à la loi.

- **CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES**

Plusieurs cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales ont été opérés au cours de ce mois de février 2019. Cette chasse à l'homme dirigée contre les

opposants ou supposés opposants au gouvernement actuel est conduite par des miliciens IMBONERAKURE soutenus par les administratifs en vue de les traquer. Ainsi pour cette période couverte par ce rapport **quarante (40) cas** d'arrestations arbitraires et détentions illégales ont été répertoriés. Bien qu'opérant désormais dans un cadre légal formel, les partisans du nouveau parti d'Agathon RWASA le CNL (Congrès National de la Liberté), ces personnes restent dans la ligne de mire de l'administration et des Imbonerakure.

1. En date du 04 février 2019, NKUNZIMANA Emmanuel, un retraité ex-FAB(forces armées burundaises )résidant en commune de KAYOGORO, province de MAKAMBA, a été interpellé par le responsable du Service National de Renseignement(SNR) en province de MAKAMBA, NGOMIRAKIZA Blaise accompagné par des Imbonerakure ,vers 19 heures, après une fouille perquisition qui a été effectuée dans son ménage . Les objets trouvés seraient constitués de 2 couvertures militaires, et d'une gourde et d'habits. La victime serait détenue au cachot du commissariat communal de police à MAKAMBA. Sa famille demande que sa sécurité soit assurée et qu'elle soit libérée. Les voisins de la victime demandent aux autorités administratives d'écarter des civils dans des activités réservées exclusivement aux forces de sécurité.
2. En date du 08 février 2019, en commune de MPANDA, province BUBANZA, un homme, sa 2è femme et leurs 2 enfants de moins de 5 ans ont été arrêtés. Thomas est au cachot de la commune MPANDA et sa femme Alice est eu cachot à BUBANZA. Thomas est accusé d'épouser une 2ieme femme. Leurs familles, leurs amis et voisins demandent que toutes ces quatre (4) personnes soient libérées surtout ces deux (2) petits enfants.
3. En date du 15 février 2019, six (6) militants du nouveau parti politique d'opposition CNL (Congrès National de la Liberté) du député Agathon RWASA, connus sous les noms de : Marc NAHIMANA, Albert KWIZERIMANA, Richard NIYONDIKO, Daniel MANIRAMPA, Elias MVUKIYUBURUNDI et Gerdy NTAWUTANGIMANA, résidants sur la colline MUYANGE, commune MUGINA, province CIBITOKÉ, ont été arrêtés par des imbonerakure .Tous sont accusés d'avoir organisé une réunion politique la nuit. Ils ont été par la suite remis au commissariat de police de MUGINA.
4. En date du 20 février 2019, Eron VYEMERO, un citoyen résidant sur la colline MUGARA, commune et province RUMONGE, d'un âge compris entre 65 et 70 ans a été tabassé puis arrêté par les agents de la police, la victime était accusé par ses tortionnaires de « pratiquer la sorcellerie » d'après des habitants qui ont vu cette scène macabre M. VYEMERO a avoué avoir « ensorcelé » une personne, et ce au terme de la séance de torture. Des habitants du voisinage ont démolis une partie de



la maison de la victime. Il a été embarqué avec quatre (4) autres personnes présentées comme ses complices.

5. En date du 25 février 2019, MIDAGI Cyrille a été arrêté par Anaclet BIZIMANA , l'administrateur de la commune MISHIHA de la province de CANKUZO en compagnie des imbonerakure dès son arrestation ,ce citoyen a été battu par ces imbonerakure en présence de toute sa famille .MIDAGI serait victime de sa propriété foncière qu'il a gagné après un procès mais que l'administration a constitué un obstacle pour que cette propriété lui soit remis .Ses voisins demandent que MIDAGI Cyrille soit relâché et que la propriété lui soit remis conformément à la décision de la justice quoi a statué en sa faveur.
6. En date du 25 février 2019, Nestor NYATA, un membre du bureau communal du parti UPRONA à MUGAMBA, province BURURI et cadre de la Cellule d'Appui du parti) en mairie de Bujumbura a été appréhendé par la police sans mandat d'arrêt lors d'une descente à Bururi des responsables du parti UPRONA à Bururi dont Abel GASHATSI et Gaston SINDIMWO. Il serait accusé de s'être rangé à cote des membres de l'UPRONA qui réclament la démission d'Abel GASHATSI, le président de l'UPRONA.
7. En date du 27 février 2019, Aimé Claude NTAHORWAMIYE, cadre au ministère du plan a été arrêté dans son bureau de travail par le Responsable du Service National (SNR) de renseignement à Bujumbura sans mandat d'arrêt, il a été conduit dans les locaux du SNR, nous apprendrons qu'il serait accusé de blocage d'un transfert de fonds du Fonds Mondial pour l'Environnement, il a été relaxé par après faute de preuves.
8. En date du 28 février 2019, vingt-cinq étudiants de l'Université NTARE RUGAMBA qui réclamaient la mise en application du nouveau système BMD qui est actuellement en vigueur au sein de l'enseignement supérieur ont été arrêtés après qu'ils aient reçu les menaces pour abandonner leurs revendications. Les étudiants sont accusés de perturber les activités de l'institution.

- **CAS D'ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE**

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme sont aussi mentionnées dans ce rapport.

En effet, les IMBONERAKURE, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, font la pluie et le beau temps à travers tout le pays où ils se sont arrogés le droit de malmener la population surtout celle appartenant aux partis politiques de l'opposition en se livrant aux actes de tortures

sans qu'ils ne soient inquiétés. Ils sont soutenus dans ces sales besoins par l'administration de la base au sommet.

Ainsi, **dix-sept (17)** cas d'atteintes à l'intégrité physique dont **un (1) cas de viol**, ont été recensés durant ce mois de février 2019.

#### ▪ TORTURE

1. En date du 04 février 2019, à 11heures, en commune de KIBAGO, province MAKAMBA, un élève du lycée communal de JIMBI de la commune de KIBAGO, qui s'appelle Elie a été battu et blessé au niveau de la tête à l'aide d'une machette par deux (2) Imbonerakure . Ces 2 malfaiteurs ont été emprisonnés mais ils ont été vite relâchés. Les habitants de cette localité disent qu'ils ont été terrifiés et battus innocemment par ces jeunes du parti CNDD -FDD, ils demandent que leur sécurité soit assurée.
2. En date du 21 Février 2019, le secrétaire exécutif du parti CNDD-FDD en province de BUBANZA, connu sous le nom de Marcel, en connivence avec un groupe de personnes, a ligoté puis torturé trois (3) jeunes filles, toutes élèves du Lycée BUBANZA. Les informations en provenance de cette localité indiquent que les jeunes filles étaient soupçonnées d'avoir volées un téléphone portable de Marcel alors qu'elles venaient rendre visite à leur camarade de classe chez Marcel, L'une des victimes, GIKUNDIRO M. Adolante a dû être hospitalisée pendant deux jours au centre de santé Trinité de BUBANZA suite aux mauvais traitements qui lui sont infligé. Aucun des auteurs de la torture n'a été interpellé à ce jour. L'acat-burundi déplore l'impunité dont jouissent les membres du parti CNDD-FDD.
3. Le chef des imbonerakure en zone BUTARUGERA de la commune BUTIHINDA, province de MUYINGA connu sous le nom de Banané MACUMI est accusé par la population de cette localité des actions déstabilisatrices, c'est le cas en date du 21 février 2019 où cet imbonerakure a tabassé un citoyen du nom de MINANI et ce citoyen a été condamné à payer une amande de 100 mille francs burundais pour avoir rentré à 20heures comme s'il y a un couvre-feu . Les habitants de cette localité demandent que ce Banané soit rappelé à l'ordre par ses supérieures et qu'il cesse ces mauvais agissements.

#### ▪ COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES

1. En date du 02 février 2019, une grenade a été lancée à travers une fenêtre dans un ménage d'un certain NYABENDA Stany de la colline de RUGASA, commune de BUGABIRA, province KIRUNDO. L'explosion a fait 2 blessés dont le chef de ménage. Le mobile de l'attaque n'est pas encore connu. Le présumé auteur est un homme de la localité et il a pris le large selon des informations en provenance de la localité.
2. En date du 03 février 2019, sept (7) personnes ont été blessées dont 4 grièvement blessées dans une attaque à la grenade menée par des inconnus dans un débit de boissons de MUREKAMBANZE Bosco situé à la 6è transversale de la colline KABURANTWA en commune de BUGANDA, province de CIBITOKÉ. La police a indiqué qu'une personne suspectée a été arrêtée pour raison d'enquête. Les habitants de cette localité demandent le renforcement de la sécurité dans des endroits à forte fréquentation.
3. En date du 11 février 2019, au centre-ville de Gitega, un Imbonerakure MUNEZERO Ido a été gravement blessé, poignardé à la 2ème avenue du quartier NYAMUGARI. Selon les habitants du quartier, cette personne blessée faisait partie d'un groupe d'imbonerakure armés de gourdins qui avaient attaqué le domicile d'un habitant vivant dans ce quartier. Lorsqu'ils défonçaient la porte de sa maison, la personne attaquée s'est défendue à l'aide d'un couteau. Selon le chef du quartier, les mobiles du conflit n'étaient pas encore connus. Il faisait savoir que la victime était admise à l'hôpital régional de Gitega tandis le présumé auteur des blessures est incarcéré au cachot de la police à Gitega pour enquête.
4. En date du 22 février 2019, Bruno SIMBAVIMBERE, surnommé MEMBA, Président de l'Amicale des musiciens du Burundi, a été attaqué à la machette, des IMBONERAKURE armés de machette et de gourdins dans le quartier de KIBENGA, zone de KININDO, commune MUHA en mairie de Bujumbura, lorsqu'il rentrait chez lui de retour d'un bar proche de son domicile, vers 22heures. Il a été blessé au niveau de la tête et se trouve dans un état critique dans l'un des hôpitaux de Bujumbura. Nous avons appris qu'il a succombé à ses blessures le 1 mars 2019.

➤ **Cas de viol**

- En date du 17 février 2019, Une jeune fille de treize (13) ans a été violée par son père connu sous le nom de Pascal NYANDWI qui a été pris en flagrant délit. Cet acte ignoble s'est passé au domicile de la victime située sur la colline KIBAYA, zone NDORA, commune BUKINANYANA, province CIBITOKÉ. La mère de la victime était absente au moment de l'acte. Les habitants ont failli se faire justice n'y été la police qui est aussitôt intervenue et qui à son tour a arrêté ce violeur.

- **AUTRES VIOLATIONS**

1. En date du 9 février 2019, sur la colline GATABO, commune KAYOGORO, province MAKAMBA, imbonerakure ont procédé à la démolition de quatre (4) maisons appartenant à des membres de l'opposition. Elles ont été détruites, sur ordre des responsables administratifs de la colline GATABO nommés Gervais HABONIMANA et Georges NDIKURIYO. Les victimes ont pourtant porté plainte auprès de l'administrateur communal de KAYOGORO mais ils n'ont pas obtenu gain de cause.
2. Dans la province de RUYIGI, le personnel médical qui était membre du syndicat SYNAPA (Syndicat National du Personnel Paramédical et Aide-Soignant) est forcé par les autorités provinciales d'adhérer au nouveau syndicat appelé SNTS (Syndicat National des Travailleurs de la Santé) et des menaces sont proférées à l'endroit de ce personnel, certains ont même été mutés.
3. Les contributions forcées soit pour les élections ou les visites du chef de l'Etat et de son épouse restent un fardeau pour une population qui s'appauvrit de jour au jour suite à une économie malade du fait de la crise socio-politique.
4. Malgré les appels incessants des autorités burundaises aux réfugiés pour rentrer en clamant haut et fort qu'il y a la paix au Burundi, les réfugiés qui retournent au pays sont intimidés, voire malmenés par la population et l'administration qui les accusent d'avoir collaborer avec les rebelles, certains même sont obligés de reprendre le chemin de l'exil. Les autorités ne prévoient pas de mesures d'accueil des réfugiés et la nourriture reçue des ONGs est souvent insuffisante.

- **AUTRES EVENEMENTS IMPORTANTS**

- ❖ Au cours du mois de février 2019, nous avons observé des autorités aux abois qui se sont attaqués à la campagne NDONDEZA et au Président du FOCODE en la personne de Pacifique NININHAZWE par des accusations graves comme quoi ils complotent contre le pays et participent dans l'organisation des crimes contre l'humanité pour les ramener à la Cour Pénale internationale, ces autorités sont le Procureur Général Sylvestre NYANDWI et le porte-parole de la police Pierre NKURIKIYE. Acat-Burundi condamne avec énergie cette irresponsabilité des autorités qui au lieu de faire son travail de punir les auteurs des crimes trempe dans des manipulations et montages grotesques. Le peuple burundais surtout les familles des victimes est

vigilant et au courant de la réalité, un jour ces autorités devront répondre de leurs irresponsabilités.

- ❖ En date du 26 février 2019, une nouvelle équipe de de la Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme (CNIDH) dirigée par Sixte Vigny NIMUBONA a été adopté par l'Assemblée Nationale. Rappelons que cette commission est actuellement une institution inefficace qui n'est pas au service des droits de l'homme au Burundi en fermant les yeux aux nombreux cas de violations des droits humains que nous observons depuis la crise de 2015.
- ❖ Le Président sortant de la CNIDH avait soutenu la fermeture des activités de l'Office du Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme au Burundi et il agissait comme étant un des porte-parole du gouvernement au lieu de défendre les droits de l'homme au moment où les organisations des droits de l'homme ne cessent de dénoncer les crimes qui se commettent au Burundi. Cette passivité de la commission a fait qu'elle soit rétrogradée au statut B ce qui est contraire aux principes d'une commission travaillant correctement.

Au vu de la manière dont ces nouveaux commissaires ont été choisis, étant donné que la plupart ne sont même pas connus dans le domaine des droits, Acat-Burundi n'a pas beaucoup d'espoir que nous verrons une CNIDH indépendante et efficace comme il se doit.

- ❖ Certaines autorités à la base en complicité avec les Imbonerakure ont décrété des couvre-feux dans certaines régions du pays, cela est remarquable à Muyinga, Cibitoke, Ruyigi et Makamba, ces mesures qui se prennent normalement dans un état d'urgence sont des entraves à la liberté de mouvement, les personnes qui outrepassent ces mesures sont malmenés et battus.

- **CONCLUSION.**

Comme nous l'avons toujours signalé dans les rapports précédents et dans celui-ci, le Burundi reste toujours le théâtre des violations graves des droits de l'homme. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans le lac RWERU présentement, puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la justice dépend de l'exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des cas d'assassinats ou de disparitions forcées reste hypothétique en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme et dont les responsables dépendent de la chaîne étatique, sur les nombreux cas de violations des droits de l'homme évoqués, il n'y a même pas ouverture des enquêtes. Nous avons plutôt été indignés par les

montages grotesques de la police et du ministère public à l'endroit du Président de FOCODE et de la campagne NDONDEZA.

A l'approche des élections de 2020, les libertés publiques et les droits des opposants sont de plus en plus bafoués, il suffit de voir l'instauration des couvre-feux, l'interdiction de liberté de mouvement et d'association pour les opposants et les défenseurs des droits humains.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et fournir un effort pour mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- ✓ **A l'endroit du gouvernement du Burundi :**

- Du moment que la première dame reconnaît l'existence des violations massives des droits de l'homme au Burundi et beaucoup d'autres crimes et qu'elle détient une liste des noms des présumés auteurs et commanditaires de ces derniers, l'Acat-Burundi demande à la première dame de les dévoiler et aux autorités burundaises de les arrêter et de les traduire en justice,

- De cesser les montages grotesques à l'endroit des défenseurs des droits humains mais plutôt de poursuivre les auteurs des violations des droits humains ;

De réouvrir les activités de l'Office du Haut-Commissaire des Nations-Unies aux Droits de l'Homme.

- ✓ **A l'endroit des pays de la communauté est africaine :**

- D'amener le gouvernement burundais à rompre avec les violations des droits de l'homme et de revenir à la table des négociations inclusives avec ses opposants afin de trouver une issue au retour de la paix au Burundi,

- D'être vigilants face aux violations des droits de l'homme qui se commettent au Burundi,

- De respecter les droits des réfugiés burundais exceptionnellement à l'endroit de la Tanzanie de veiller à leur sécurité et de ne pas les rapatrier de force.

- ✓ **A la communauté Internationale :**

- User de son influence afin d'amener le gouvernement burundais à des négociations afin que la constitution de 2005 soit réhabilitée, la seule qui est issue d'un

consensus de l'accord d'ARUSHA, lequel accord et qui a démontré son rôle incontestable d'unificateur du peuple burundais.